



"Dumite et usque in hunc diem"

MAIRIE

DEL/NN/10/12/208

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010**

<p><b>Date de Convocation</b> <u>07-12-2010</u></p> <p><b>Date d'Affichage</b> <u>07-12-2010</u></p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 05 - absents 04</p>	<p>Le 14 décembre Deux Mille Dix à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bruno NOURY, Maire.</p> <p><b>PRESENTS</b> : Bruno NOURY, Maire</p> <p>Moïsette DUPONT, Guy BEZILLE, Mireille BOUTET, Henri ARQUILLIERE, Sylvie GROG, Pierre MECHIN, Blandine HENRY et Yannick RIVALIN, Adjoints au Maire,</p> <p>Marlène HACPILLE, Claudie BILLE, Patrice BERNARD, Sébastien CHAUVET, Fabienne COUTHOUIS, Carole CHARUAU, Philippe AUDEON, Monique TARAUD et Jacques FORESTIER, Conseillers Municipaux,</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : André TARAUD, Pascal GUEHO, Judith LE RALLE, Sandrine TARAUD et Marie-Thérèse LEROY qui avaient donné respectivement procuration à Henri ARQUILLIERE, Pierre MECHIN, Sylvie GROG, Marlène HACPILLE et Jacques FORESTIER</p> <p><b>ABSENTS</b> : Monique CADOU, Louis DUPONT, Bruno GIRARD et Vincent BUCHOUL</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Philippe AUDEON</p>
---	--

**208- TARIFS LOGEMENTS SAISONNIERS**

Rapporteur : Guy BEZILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** le Maire à mettre en application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs ci-dessous :

LOGEMENTS SAISONNIERS	2010 (tarif TTC)	2011 (tarif TTC)
Studio Presbytère St Sauveur - n°2,3,4,5,6,9		
Du 01/01 au 31/03 et 01/10 au 31/12 (1 ou 2 personnes) - Délibération 2008	315,00 €	320,00 €
Studio Presbytère St Sauveur - n°7 et 8		
Du 01/01 au 31/03 et 01/10 au 31/12 (2 personnes) - Délibération 2008	315,00 €	320,00 €
Du 01/01 au 31/03 et 01/10 au 31/12 (3 personnes) - Délibération 2008	265,00 €	270,00 €
Studio Presbytère St Sauveur - n°2,3,4,5,6,9		
Du 01/04 au 30/09 (1 ou 2 personnes) - Délibération 2008	210,00 €	265,00 €
Studio Presbytère St Sauveur - n°7 et 8		
Du 01/04 au 30/09 (2 personnes) - Délibération 2008	210,00 €	265,00 €
Du 01/04 au 30/09 (3 personnes) - Délibération 2008	160,00 €	215,00 €
Saint Sauveur - Totaux des loyers		
Coin du Chat - Studios		
Calcul à la nuitée	6,00 €	8,00 €
Par mois - par personne - Délibération 2003 - Calcul à la nuitée	155,00 €	220,00 €
Rue Gabriel Guist'Hau - Couchages		
Calcul à la nuitée	6,00 €	8,00 €
Par mois - par personne - Délibération 2003 - Calcul à la nuitée	155,00 €	220,00 €

SOUS-PRÉFECTURE  
DES SABLES D'OLONNE

21 DEC. 2010

COURRIER-ARRIVÉE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

Bruno NOURY